



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 29/09/2022**

**Sous la Présidence de M. BURRUS**

**Nombre de membres 14**

**Etaient présents : 14 membres – 3 procurations - 11 votants**

**Administration Générale –Finances**

**Administration Générale**

**221/2022 Désignation des membres du collège des socio-professionnels siégeant au Comité Directeur de l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »**

Mme Gaëlle SKOCIBUSIC expose :

Le Comité Directeur de l'OTVA est composé d'un collège « Elus » (6 élus titulaires et de 6 élus suppléants désignés par la Communauté de Communes) et d'un collège « Socio-Professionnel ».

Conformément à l'article 4.2 des statuts de l'Office de Tourisme il appartient au Conseil Communautaire, et après approbation des personnes concernées, de désigner les membres (5 titulaires et 5 suppléants) qui composeront le collège « Socio-Professionnel » du Comité Directeur. Lors de sa séance du 21/10/2021 le conseil communautaire de la CCVA avait désigné les personnes suivantes pour former ce collège « Socio-Professionnel » :

**Membres titulaires :**

Jean-Louis BORMANN  
Guillaume RUCH  
Séverine KIEFFEL  
Gérard DELACOTE  
*Jean PATRIS*

**Membres suppléants :**

Sandrine EBER  
Charlotte LINDER  
Nicole BARADEL  
Joseph GAUTHIER  
Armelle WILLEMIN

Suite au départ de la retraite de Jean PATRIS à la direction de la SPL, et sur proposition du Président de la Communauté de Communes, je vous suggère de désigner **M. Thomas BELLICAM**, actuel Directeur Général de la SPL EVA, pour siéger au Comité Directeur de l'OTVA.

M. BELLICAM y serait favorable.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**Désigne** les personnes suivantes pour composer le collège « Socio-Professionnel » du Comité Directeur de l'EPIC OTVA :

**Membres titulaires :**

Jean-Louis BORMANN  
Guillaume RUCH  
Séverine KIEFFEL  
Gérard DELACOTE  
Thomas BELLICAM

**Membres suppléants :**

Sandrine EBER  
Charlotte LINDER  
Nicole BARADEL  
Joseph GAUTHIER  
Armelle WILLEMIN

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

La secrétaire de séance,



Régine ORSATI

Le Président,



Communauté  
de  
Communes  
HAUT-RHIN

Jean-Marc BURRUS